

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 5

Artikel: Superficie forestière de la Suisse
Autor: Decoppet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre voix se perdrait inutilement, en nous troublant nous-mêmes, sous les voûtes du temple que nous édifions et ne se transmettrait plus qu'en vains échos, s'il n'y avait un appareil enregistreur. Cet appareil nécessaire peut, il est vrai, fonctionner mal ; et c'est lorsque, oubliant son rôle de simple instrument, on commet l'erreur de lui conférer la fonction de parler et d'émettre des oracles. La défaveur dont pâtit le calcul appliqué aux choses de la forêt dans l'opinion de beaucoup de forestiers tient, je le crois, beaucoup à cette cause. Ce n'est qu'un malentendu. Nous pourrions, à ce qu'il me semble, le dissiper et nous mettre tous d'accord si nous assignions au nombre, avant tout, le rôle d'un *témoin*. Il n'y a, dans ce sens, aucune opposition entre Nature et Mathématiques ; cessons de les opposer. L'intérêt de la forêt elle-même, tous les nombreux intérêts humains dont elle est la providence, exigent que nous apportions beaucoup d'exactitude et de Science dans l'observation, beaucoup de tact et d'Art dans l'application. Il faut que cessant de regarder de travers le témoin de nos actes, ne cherchant plus à éluder sa présence et à „rendre le contrôle singulièrement aléatoire“ nous fassions de bonne grâce à ce personnage impartial et immortel la place qui lui appartient. Ce sera, dans le mariage d'amour qui doit unir la forêt et le forestier, la raison sans laquelle il n'y aurait plus qu'un obscur instinct ou un stérile enthousiasme. H. By.



Superficie forestière de la Suisse.

L'aire forestière de la Suisse était, à la	
fin de 1905, de	875,541 hectares ;
elle était, à la fin de 1904, de	856,005 „

Nous aurions ainsi une augmentation de . 19,536 hectares.

Si nous remontons plus loin, nous trouvons, par exemple en 1870, une surface de 782,771 h. D'où nous pouvons conclure : dans l'espace de 35 ans, la superficie boisée de notre pays s'est agrandie de près de 100,000 hectares !

Mais, est-il besoin de le dire, cette augmentation est essentiellement fictive. Elle provient surtout des nouvelles cadastrations qui considèrent aujourd'hui comme forêts, des terrains classés jadis comme places vagues ou comme pâturages. La limite entre ces différentes catégories de sol est, en effet, souvent difficile à tracer, en sorte qu'elle risque de se modifier à chaque levé des plans.

Il est un fait certain. Tant que les forêts de la haute région restaient hors traitement et hors contrôle, une grande partie des boisés étaient englobés dans la rubrique des pâturages. Mais, dès l'entrée en vigueur de la loi fédérale, et surtout dès le jour où l'on songea à séparer la forêt de protection, les anciens boisés des pâturages rentrèrent insensiblement dans le domaine de la forêt. Et la superficie de cette dernière augmenta sans cesse, sans que, en réalité, elle eut conquis une partie plus considérable du territoire. Les nouvelles dispositions légales faisant rentrer les boisés des pâturages sous l'empire de la loi et les soumettant au régime forestier, auront un effet identique ; les terrains classés comme forêts iront sans cesse en augmentant, dans les Alpes et dans le Jura. Car, d'un côté comme de l'autre, on n'aura plus les raisons de jadis pour s'en tenir aussi strictement à la ligne séparative des boisés et de la pâture. Encore un peu de patience et le domaine des forestiers suisses dépassera un million d'hectares.

Aussi longtemps que le cadastre ne s'étendra pas au pays tout entier, les chiffres, même officiels, resteront donc sujets à caution. Ceci est vrai ailleurs qu'en Suisse et dans une mesure plus forte encore ; les richesses forestières de certains pays sont certainement beaucoup plus considérables que celles indiquées dans les statistiques dont les données reposent bien souvent sur de simples appréciations oculaires. Et, quels écarts ne constatons-nous pas, en effet, dans les chiffres cités. Nous n'en voulons, comme preuve, que les chiffres suivants tirés de deux ouvrages publiés dernièrement à quelques mois d'intervalle l'un en France et l'autre en Allemagne :

d'après le premier, la surface boisée de	
l'Europe serait de	307,145,000 hectares ;
d'après le second, la surface boisée de	
l'Europe serait de	298,520,000 »
c'est-à-dire une différence de	<hr/> 8,625,000 hectares,

c'est-à-dire 10 fois la superficie forestière de la Suisse : une quantité négligeable, on le voit.

Mais, si la surface boisée de certains pays est certainement beaucoup plus considérable que nous ne le supposons, les terrains dénommés forêts sont loin d'être entièrement voués à la production ligneuse. En France, par exemple, on estime que les forêts de l'Etat renferment 893,000 hectares productifs et 263,000 hectares improductifs ; ces surfaces improductives sont des forêts de protection, dunes littorales, etc., ou des terrains nus acquis récemment dans le périmètre des torrents, en vue de leur reboisement. Nulle part, peut-être, il n'existe autant de sol improductif englobé dans l'aire forestière que dans nos cantons de la haute région. Pour les Grisons seuls, l'étendue des parcelles improductives et devant rester telles, grâce à la nature de leur sol, peut être estimée à près de 30,000 hectares, ce qui équivaut au 25 % de l'étendue totale des forêts et réduit leur surface utile à 97,000 hectares.

On fera donc bien de tenir compte de ces faits, avant de tableer d'une façon trop absolue sur les données des statistiques forestières dont nous disposons actuellement. *Decoppet.*



Affaires de la Société.

Réunion de la Société suisse des forestiers en 1906, dans le canton de Vaud.

Comité local :

- Président d'honneur : M. *Ruchet*, conseiller fédéral.
Président : M. *Oyex-Ponnaz*, chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud.
Vice-président : M. *E. Muret*, inspecteur cantonal des forêts.
Membres : M. *Gaillard*, municipal, Lausanne.
M. *Bertholet*, inspecteur forestier, Lausanne.
M. *Badoux*, inspecteur forestier, Montreux.
M. *Buchet*, inspecteur des forêts de la ville de Lausanne.
M. *Berthoud*, expert-forestier aménagiste, Lausanne.